

Corpataux, le 28 août 2020

Ecole de musique - Tarifs

Ce document comprend les tarifs des différents cours décrit dans le règlement du 28 août 2020 de l'école de musique de la société la Lyre de Corpataux-Magnedens.

Cours de base

Montant forfaitaire : CHF 150.- par année

- Les méthodes de cours ou tout autre matériel sont à la charge de l'élève.
- En cas de démission durant l'année, aucun remboursement n'est accordé à l'élève par la société.

Cours d'instrumentiste dispensés en dehors du conservatoire

Leçon individuelle : 30 minutes/semaine CHF 250.00 par semestre
45 minutes/semaine CHF 375.00 par semestre

- Ces montants comprennent la rémunération du moniteur, les coûts éventuels lors d'auditions (pianiste, ...).
- Les méthodes de cours, fournitures (anches, baguettes, huile, ...) ou tout autre matériel ainsi que la participation à des camps musicaux, concours soliste ou autres cours sont à la charge de l'élève.

Subvention pour les élèves au Conservatoire

Subvention de la loterie romande :

Leçon individuelle : 30 minutes/semaine CHF 165.00 par année
45 minutes/semaine CHF 247.50 par année

Subvention de la société :

Leçon individuelle : 30 minutes/semaine CHF 100.00 par année
45 minutes/semaine CHF 125.00 par année

- Les méthodes de cours, fournitures (anches, baguettes, huile, ...) ou tout autre matériel ainsi que la participation à des camps musicaux, concours soliste ou autres cours sont à la charge de l'élève.

Instruments

L'élève peut demander à la société de musique de lui fournir un instrument de musique. Dans ce cas, l'élève est tenu de payer une location mensuelle (facturation semestrielle).

Instrument	Location par mois
Flûte traversière	CHF 15.00
Hautbois	CHF 20.00
Clarinette	CHF 20.00
Saxophone	CHF 25.00
Cornet / Trompette	CHF 15.00
Trombone	CHF 25.00
Percussion	CHF 5.00 ¹⁾
Tambour	CHF 0.00 ²⁾

¹⁾ Si l'élève a un instrument de percussion personnel (batterie ou xylophone) aucun frais de location sera demandé pour l'utilisation d'un autre instrument de percussion de la société.

²⁾ Le tambour muet est à la charge de l'élève. La société de musique s'engage à fournir un tambour pour les manifestations.

Seulement les instruments utilisés actuellement à l'école de musique sont listés ci-dessus, il est possible que de nouveaux instruments soient ajoutés à cette liste suivant la demande.

Rabais famille

Lorsque dans une famille plus d'un enfant mineur, étudiant ou apprenti est inscrit à l'école de musique de Corpataux-Magnedens, les taxes de cours d'instrumentiste sont réduites de 10% pour l'ensemble des enfants dès le deuxième enfant et de 20% dès le troisième enfant.

Rabais camps de l'AFJM

Comme la Lyre de Corpataux-Magnedens est membre de l'AFJM (Association Fribourgeoise des Jeunes Musiciens), les élèves de l'école de musique souhaitant participer aux camps de l'AFJM bénéficient d'un rabais de 80.- par camp. (180.- au lieu de 260.-)

La société de musique La Lyre de Corpataux-Magnedens se réserve le droit, sur préavis de 6 mois aux parents d'élèves, de modifier les tarifs ci-dessus (excepté l'ajout d'instruments dans la liste pour la location).

Les présents tarifs ont été adoptés par les membres de La Lyre de Corpataux-Magnedens en assemblée du 28 août 2020 et sont appliqués dès le début de l'année scolaire 2020-2021.

Au nom de la société de musique "La Lyre" de Corpataux-Magnedens

Président de la Lyre
de Corpataux-Magnedens



Responsable de
l'école de musique

